

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 19 janvier 2021**

Objet : Présentation du bilan de l'année 2019 de la délégation de service public pour les publications du Centre

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 19 janvier deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 12 janvier 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Etienne FILLOL (suppléant de Monsieur Luc CARVOUNAS), Monsieur Bernard FOISY, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX,

Avaient donné procuration : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Fernand BERSON à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Lamyra KIROUANI à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Anthony MANGIN.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Frédéric MOLOSSI,

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DESLANDES (en visioconférence), directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Marc JOINOVICI (en audioconférence), représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Présentation du bilan de l'année 2019 de la délégation de service public pour les publications du Centre

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,
Vu l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales relatif au rapport annuel remis par le délégataire au délégant,
Vu la délibération n° 2012.54 du 22 octobre 2012 relative à l'attribution de la délégation de service public concernant les publications du CIG à la Direction de l'information légale et administrative pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017,
Vu la convention en date du 17 décembre 2012 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,
Vu l'avenant à la convention du 17 décembre 2012 conclu en date du 3 juin 2013 avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,
Vu la convention en date du 17 décembre 2013 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,
Vu la convention en date du 14 décembre 2014 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,
Vu la délibération n° 2015.12 du 9 mars 2015 relative à la parution de l'ouvrage « Fonction publique territoriale, le statut en bref »,
Vu la délibération n°2015-59 du 23 novembre 2015 relative à l'adoption des tarifs de vente des publications du CIG
Vu la convention en date du 1^{er} décembre 2015 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,
Vu la convention en date du 15 décembre 2016 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,
Vu la délibération n°2017-36 du 25 septembre 2017 relative aux tarifs de vente des publications du CIG
Vu la convention en date du 07 mars 2018 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens et approuvée le 20 novembre 2017 par le conseil d'administration du CIG de la petite couronne,
Vu la convention du 26 novembre 2019 conclue avec différents centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et d'examens approuvée le 26 novembre 2019 par le conseil d'administration du CIG,
Vu la délibération de la séance du conseil d'administration 2020-61 du 24 novembre 2020 ayant pour objet la présentation du bilan de l'année 2019 de la délégation de service public pour les publications du Centre

Après en avoir pris connaissance,

PREND ACTE de la remise par le délégataire, la Direction de l'information légale et administrative, du rapport annuel 2019 relatif à l'exécution de la délégation de service public concernant les publications du CIG en application de l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

PREND ACTE de la redevance due au CIG au titre de l'année 2019, pour un montant de 227 917 € (deux cent vingt-neuf mille deux cent dix-sept euros).

APPROUVE, à l'unanimité, le versement aux centres de gestion organisateurs de concours ou d'examen et/ou fournisseurs de sujets d'une partie de la redevance ci-dessus, pour un montant total de pour un montant total de 8 239,31 € (huit mille deux cent trente neuf euros et trente et un centimes), à répartir comme suit :

- au CIG grande couronne :	5 460,99 €
- au centre départemental de gestion de la Seine-et-Marne :	2 778,32 €
Soit un total de 8 239,31 €	

La présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil d'administration 2020-61 du 24 novembre 2020.

Le Président,



Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne

